



VOICI LES ÉTAPES DE VOTRE TRANSACTION POUR LA VENTE DE VOTRE PROPRIÉTÉ

1. Nous recevons du courtier immobilier l'offre d'achat, les titres de propriété et le certificat de localisation décrivant l'état actuel de la propriété. Dans le cas d'une vente sans courtier immobilier, vous devez nous fournir les originaux des documents ci-haut mentionnés, lors du rendez-vous.
2. Un responsable de notre étude communiquera avec vous pour obtenir vos **informations personnelles**.
3. Nous procéderons à l'**examen des titres** afin d'en établir la validité et de vérifier si des charges affectent votre propriété.
4. Si une hypothèque affecte votre immeuble, le notaire s'assurera d'en obtenir la quittance. Pour ce faire, nous communiquerons avec un représentant de votre institution financière afin d'obtenir votre solde dû sur votre hypothèque. Suite à la signature de la vente de votre propriété, le notaire fera parvenir à votre institution financière toutes les sommes lui étant dues.
5. Nous obtiendrons vos certificats de taxes municipales et scolaires et vérifierons que **toutes les taxes exigibles sont payées**. Nous préparons un mémoire des répartitions afin d'établir la portion qui devra vous être remboursée par l'acheteur, s'il y a lieu.
6. Dans les **14 à 21 jours** précédant la date prévue à l'offre d'achat, un responsable de notre étude communiquera avec vous afin de fixer la date de votre rendez-vous pour la **signature de l'acte de vente et autres documents**.
7. Au jour prévu pour la signature, le notaire vous présentera l'état des déboursés, lequel établira les sommes qui vous seront remises, une fois que les frais suivants auront été payés :
 - Le remboursement de votre hypothèque;
 - La rétribution du courtier d'immobilier;
 - Les arrérages de taxes;
 - Les frais du notaire pour l'obtention de votre quittance et de sa publication;
 - Les frais pour l'obtention d'un certificat de localisation.
8. Une fois les documents signés, le notaire devra s'assurer que l'acte de vente soit publié, et il pourra ensuite vous remettre l'argent provenant de la vente de votre propriété. Ces sommes vous seront remises dans les 2 à 3 jours ouvrables, suivant la signature par toutes les parties.
9. Suite à la publication de l'acte de vente, un **responsable de votre dossier communiquera avec vous afin de vous aviser que votre chèque est disponible à la réception**. Vos documents vous seront remis par la même occasion, ou vous les recevrez par la poste dans les semaines suivantes.



SAINT-JÉRÔME
100, RUE DE LA GARE
450 432-4134

TERREBONNE
3215, BOUL. DE LA PINIÈRE
BUREAU 101
450 416-3206

BOISBRIAND
6455, RUE DORIS-LUSSIER
BUREAU 420
450 419-7950

1 800 432-8674

WWW.LRVNOTAIRES.COM